



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Académie de police de Savatan

Le Conseil de direction salue la décision du canton de Genève de confirmer son partenariat avec l'Académie de police de Savatan. L'école poursuit par ailleurs l'évolution engagée tant au niveau de la formation que de son identité institutionnelle.

Après les deux ans d'essai prévus, le canton de Genève confirme que ses futurs policiers seront désormais formés à l'Académie de police de Savatan. Le Conseil de direction (CODIR) salue cette décision qui renforce ainsi la collaboration au niveau régional entre les différents partenaires sécuritaires de l'Académie (polices cantonales et municipales de Vaud et du Valais, police des transports et police militaire). Chaque année, entre 150 et 180 aspirants suivront une formation d'une année au sein de l'Académie de police, conduisant à l'obtention de leur brevet fédéral de policier.

Cette décision montre que l'avenir de la formation des policiers a tout à gagner d'une coordination de plus en plus importante de tous les partenaires sécuritaires. À terme, il serait souhaitable que les regroupements et les synergies en cours aboutissent à la création d'une formation romande, sur un ou plusieurs sites.

Le CODIR va par ailleurs poursuivre l'adaptation de la formation policière de base aux exigences des corps partenaires. L'introduction d'un nouveau concept général de formation (CGF 2020) modifiera profondément le cursus actuel. Il sera partagé en deux années; la première assurée par les écoles, et une deuxième en stage dans les corps de police respectifs.

Le changement de la formation de base, décidée au niveau fédéral, offre à l'Académie l'opportunité d'un réexamen de ses orientations pédagogiques et de conduite de l'institution. Dans cette optique, le code des valeurs de l'école sera revu. En effet, l'Académie a pour mission de former des policiers en adéquation avec leur environnement de travail. C'est pourquoi un accent particulier sera mis sur la police de proximité et la maîtrise de la procédure pénale.

L'identité institutionnelle de l'Académie sera remise également à jour au cours des prochains mois. Des réflexions sur un logo commun aux trois cantons partenaires et sur l'uniforme de travail ont d'ores et déjà été entreprises.

Enfin, l'avenir du site de Savatan fait actuellement l'objet de négociations avec la Confédération. Leur aboutissement permettra de créer et d'asseoir l'indépendance juridique et l'autonomie financière de l'Académie de police. Dès lors, et dans les meilleurs délais, elle devrait pouvoir disposer de conditions cadres lui garantissant la flexibilité et l'efficacité nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 juin 2018